N° 2025/021

DECISION
de Monsieur le Maire de SEEZ

Commune de SEEZ

Affaire suivie par Madame Marie BAUER

Autorisation d'occupation privative temporaire du domaine public pour une soirée cinéma le mercredi 20 août 2025

Le Maire de la Commune de Séez, Lionel ARPIN

Vu la délibération du Conseil Municipal du 4 juin 2020 accordant délégation de pouvoir au Maire pour agir en son nom dans les domaines précisés à l'article L. 2122-22, du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 2121-1 et L. 2122-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande formulée par le Bureau Information Services pour l'organisation d'une manifestation publique le mercredi 20 août 2025.

OBJET

Le Bureau Information Services et l'association du Winter Film Festival souhaitent organiser une soirée cinéma en plein air le mercredi 20 août 2025 de 13 heures 30 à minuit : sur le parking du foyer rural.

D E C I D E

Article 1er

D'autoriser le Bureau Information Services et l'association du Winter Film Festival à organiser la soirée citée en objet.

Article 2

A charge pour le Bureau Information Services et l'association du Winter Film Festival d'organiser cette soirée en respectant les règles liées à la sécurité publique des personnes et des biens.

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20250814-2025-021-AU
Date de télétransmission : 14/08/2025
Date de réception préfecture : 14/08/2025

.../...

Article 3

Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales.

Article 4

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision en liaison avec les autorités ci-dessous mentionnées :

- Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,
- L'agent de Police Municipale (pour exécution),
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Bourg-Saint-Maurice,
- Monsieur le Chef de Corps du Centre de secours de Bourg Saint Maurice,

Fait à Séez,
Le 14 août 2025.

Le Maire,
Lionel ARPIN

Date de mise en ligne le 14/08/2025

Accusé de réception en préfecture
073-217302850-20250814-2025-021-AU
Date de télétransmission : 14/08/2025
Date de réception préfecture : 14/08/2025